

Image not found or type unknown



Païement clause de non concurrence

Par **raph427**, le **09/12/2007 à 19:09**

Bonjour, j'ai démissionné il y a presque 1 an de mon ancien emploi. Et je m'aperçois que mon ancien employeur ne m'avait pas libéré de ma clause de non-concurrence, mais ne me l'a pas payé. Y-a-t-il un délai pour demander le paiement de la clause, sachant que je l'ai bien respecté? Et quelles sont les modalités? Merci.